



Friends against wind



- Accueil
- Conseils
- Réalités
- Santé
- Collectif de victimes
- Témoignages
- Justice
- Oppositions
- News
- Accidents
- Films
- Livres
- Chansons
- Satires
- Posters
- Friends
- Contact
- Chaîne YouTube
- Je suis NOTME

Dernière mise à jour : 24 septembre 2018

Pour être informé(e) des nouveaux articles : Saisissez votre adresse e-mail Saisissez votre pays

Economie Matin

24 septembre 2018

France

Éolien : la curée sur l'environnement

La liberté pour les promoteurs des énergies renouvelables d'implanter des solutions inefficaces n'importe où, les a incités à le faire là où c'est le plus facile, dans de petites communes isolées, loin des besoins, mieux cachés pour y faire leurs affaires.



Les énergies éolienne et solaires représentent à peine 6% de la production électrique française.

J'aime 1

Par Ludovic Grangeon



Ludovic Grangeon

L'avidité est sans limite. L'Amazonie est massacrée par des spéculateurs sans vergogne, mais ce massacre existe beaucoup plus près de nous, chez nous tout simplement en France.

Il faudrait aujourd'hui au moins une taxe de 18 €/MWh sur l'éolien et le solaire pour simplement compenser les perturbations causées par les énergies renouvelables sur les autres activités, que nous payons à leur place, soit environ 400 millions € par an, qui peuvent doubler d'ici trois ans. Il y a urgence.

Deux immenses dégâts : précarité du réseau et atteinte de la biodiversité

Notre réseau électrique est au bord de l'infarctus à tout moment par la prolifération anarchique d'éoliennes loin des villes. Leur coût caché est d'environ 400 millions € par an en raison des distances et des opérations de redistribution. Cette subvention indirecte va directement dans la poche des promoteurs. Une taxe sur le solaire et l'éolien d'au moins 18 € par MWh livré au réseau sera nécessaire dès 2019 pour compenser les coûts véritables de réseau des énergies renouvelables. La simple analyse du dispositif tarifaire TURPE (réseaux électriques) le démontre puisque celui-ci ne comporte pas de paramètres de distance, à part la CACS sur les réservations de secours. Les énergies renouvelables sont le seul dispositif à bénéficier du rachat obligatoire de leur production. Cette mesure procèdera donc de la justice fiscale.

Confirmation de la nécessité de cette taxe éolien-solaire : RTE vient de lancer un avis d'alerte solennel devant les parlementaires. La mégapanne de Montparnasse n'est que le début de la série. L'aéroport d'Orly vient à son tour d'être plongé dans le noir. Cinq équipements majeurs du pays peuvent tomber en panne à tout moment. Des dizaines d'autres sont menacés, aéroports, centres hospitaliers, gares, centres administratifs, etc.... Notre réseau électrique peut lâcher à tout moment. À force d'être obligé d'installer des réseaux en rase campagne pour des installations d'éoliennes faciles, les équipements essentiels des agglomérations ont été délaissés faute de crédits. RTE n'a pas été dédommagé suffisamment par ces spéculateurs des énergies renouvelables. Les programmes sont à sec. Le coût de ces dysfonctionnements est également vécu en Allemagne (source BDEW) en raison des énergies renouvelables, et lui coûte 670 millions de dédommagement, plus 1 milliard € d'ajustement par an, avec en prime un doublement des tarifs d'électricité pour l'utilisateur. Le même phénomène s'installe en France de façon identique si rien n'est rectifié avant 2020. La facture moyenne des ménages passerait rapidement sinon en France de 1000 à 2000 € par an, alors que déjà 13 à 15 millions de Français vivent dans la précarité énergétique, selon l'observatoire de la Précarité.

La liberté pour les promoteurs des énergies renouvelables d'implanter des solutions inefficaces n'importe où, les a incités à le faire là où c'est le plus facile, dans de petites communes isolées, loin des besoins, mieux cachés pour y faire leurs affaires. Il a fallu construire pour eux d'immenses réseaux électriques, inutiles 80 % du temps, pour acheminer le courant dans les villes, les rares jours où ça marche, un jour sur cinq sur l'année, et pour seulement 6 % de notre électricité nationale. Les distances sont immenses, chères et inutiles, avec une constante incertitude qui désorganise les autres productions stables.

Massacre de la biodiversité française

Alors que des projets faussement dénommés d'énergie renouvelable sont déployés n'importe où en France, leur instruction est peu sérieuse. Des dossiers de centaines de pages noient leurs carences par le volume. Les espèces végétales protégées ne sont pas recensées sur des dizaines de sites. Les dépouilles d'animaux détruits ne sont recensées que rarement. Le milieu agricole, déjà en crise, subit de plein fouet les atteintes de ce phénomène spéculatif sur plus du tiers du territoire national : stérilisation des terres, perturbation du bétail, migrations détournées. Les atteintes de nappes souterraines sont incertaines avec des milliers de tonnes de béton ferrailé enfoui par appareil. Alors que ces installations sont classées ICPE, les inspections de sécurité subissent d'importants retards ou ne sont pas effectuées, faute de moyens. Les propriétaires qui louent leur terrain aux promoteurs éoliens peuvent se faire du souci : ils paieront dix fois les loyers perçus le moment venu. **C'est bien pour cette raison que les promoteurs éoliens n'achètent jamais les terrains de leurs installations, alors que ça leur coûterait bien moins cher.** Le Ministère du Développement Durable pousse ces projets aveuglément au nom d'intérêts obscurs, avec complaisance pour de petits lobbies affairistes, et au mépris des missions dont il est investi par la Nation. Quand va cesser ce marché de dupes ?

Anecdote : De passage par hasard à proximité d'éoliennes en Auvergne, un célèbre botaniste allemand tombe à genoux devant une espèce végétale particulièrement rare. Cette plante a échappé par miracle au passage d'un convoi exceptionnel en pleine forêt pour l'acheminement d'une pale d'éolienne, après l'abattage de centaines d'arbres pour élargir un sentier sur plusieurs kilomètres, en toute impunité à l'abri des regards citadins. Ce convoi reviendra à nouveau massacrer le sol d'ici trois à cinq ans pour changer la pale d'éolienne en résine de plusieurs tonnes qui ira rejoindre le stock dont le recyclage est en attente sur plusieurs millions de tonnes. Il s'interroge à voix haute sur la barbarie d'un tel acte, sur le cynisme d'un promoteur éolien qui revendique « le sauvetage de la planète » pour s'enrichir à nos dépens. Et pourtant, cette plante est protégée par un arrêté officiel du Ministère de l'Agriculture depuis plus de trente ans. Une tolérance suspecte entoure ce milieu d'affaires des énergies renouvelables. Entretemps, un cercle de perturbation des sols s'élargira progressivement autour de chaque éolienne en complotera des tonnes de béton ferrailé de son socle invisible, qui se comportera comme une pile acide au fil des ans, et qu'il n'est pas prévu d'enlever. La dispersion des lanthanides de l'alternateur, les fuites des 500 litres d'huile du réducteur, complèteront le tableau.

Il existe en France une biodiversité unique en Europe en plantes, animaux, écosystèmes, normalement protégés par un impressionnant dispositif réglementaire. Nous sommes tous les jours interpellés par le sauvetage de la planète. Un certain nombre de spéculateurs financiers se sont emparés de ces peurs pour proposer des solutions inefficaces mais très lucratives. La filière éolienne-solaire en est l'un des exemples les plus criants. 50 milliards d'investissements, dix ans d'efforts à marche forcée pour à peine 6 % de l'électricité française et indisponible 80 % du temps... On peut difficilement faire pire comme désastre. Dans un bêtisier étonnant, une chercheuse française, Maya Beauvallet, a illustré avec talent la longue liste des stratégies absurdes dont notre pays a souffert. La filière éolien-solaire s'y place au hit parade.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Ludovic Grangeon est expert conseil en assistance aux entreprises et services publics, partenaire de plusieurs réseaux d'expertise en management et innovation sociale de l'entreprise. Fondateur de l'axe « Entrepreneurat de l'économie sociale » à l'ESDES Lyon, également membre du comité stratégique national Afnor management et services, il participe régulièrement aux Journées de l'Economie.

Il a successivement exercé dans l'aménagement du territoire, les collectivités locales, en France et auprès de gouvernements de pays émergents, Maghreb, Amérique Latine, Asie, puis à la Caisse des Dépôts et Consignations, direction générale Paris (affaires internationales et recherche) et en région, gérant de portefeuille industriel dans un groupe international de capital risque, ensuite Président et Directeur Général de sociétés Veolia/Dalkia énergie région Sud Est, expert inspecteur auditeur Afnor/Communauté Européenne, puis secrétaire Général du GIE Arcco.